



CONTRAT LÉGUMES - 6 mois (une semaine sur deux)

Panier de légumes issus de l'agriculture biologique (adapté pour 2 adultes)
Saison automne – hiver 2026 (1er octobre 2026 au 30 mars 2027)

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/1319909

Et :

l'Amapien·ne Monsieur, Madame :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 21,00 €, soit un total de € TTC
pour l'ensemble du contrat (..... paniers).

Règlement : le règlement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- Par chèques libellés à l'ordre de « EARL ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- Possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous ; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Extrait du règlement intérieur :

Chaque AMAPien·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? Possibilité de prendre un double panier, maximum 3 fois par saison, en s'inscrivant auprès des référents afin d'organiser les livraisons.
- Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Siret : 814 913 802 00017 – Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)

CONTRAT LÉGUMES (page 2)
ÉCHÉANCIER UNE SEMAINE SUR DEUX
1er octobre 2026 au 30 mars 2027

Afin d'équilibrer le nombre de paniers livrés, le calendrier sera établi avec les référentes.

Dates de livraison						€	Règlement
Octobre	06	13	20	27		€	
Novembre	03	10	17	24		€	
Décembre	01	08	15	22	<u>29</u>	€	
Janvier	05	12	19	26		€	
Février	02	09	16	23		€	
Mars	02	09	16	23	30	€	

NB : Pas de distribution le 29 décembre, le panier du 29 devra être récupéré le 22 décembre.

Salon de Provence le 2026

Le Maraîcher

L'Amapien·ne

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat de 6 mois pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique
Saison automne – hiver 2026 (1er octobre 2026 au 30 mars 2027)

Règlement intérieur

Chaque AMAPien·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? Possibilité de prendre un double panier, maximum 3 fois par saison, en s'inscrivant auprès des référentes afin d'organiser les livraisons.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

Reçu établi à Monsieur, Madame
pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par
l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence
certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de,00 €, réglés en chèque(s).

Salon de Provence, le 2026

Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU

Octobre 2026	Novembre 2026	Décembre 2026	Janvier 2027	Février 2027	Mars 2027
Mardi 06	Mardi 03	Mardi 01	Mardi 05	Mardi 02	Mardi 02
Mardi 13	Mardi 10	Mardi 08	Mardi 12	Mardi 09	Mardi 09
Mardi 20	Mardi 17	Mardi 15	Mardi 19	Mardi 16	Mardi 16
Mardi 27	Mardi 24	Mardi 22	Mardi 26	Mardi 23	Mardi 23
		<u>Mardi 29</u>			Mardi 30

NB : Pas de distribution le 29 décembre, le panier du 29 devra être récupéré le 22 décembre.